

(6) Demande de communication d'observations sur l'Outil pour l'identification et la quantification des rejets de dioxines, de furanes et d'autres polluants organiques persistants produits non intentionnellement

Décision : SC-6/9 : Outil pour l'identification et la quantification des rejets de dioxines, de furanes et d'autres polluants organiques persistants produits non intentionnellement

Contexte :

À sa sixième réunion, la Conférence des Parties a accueilli avec satisfaction les conclusions et les recommandations des experts de l'Outil ainsi que la version révisée de l'Outil pour l'identification et la quantification des rejets de dioxines, de furanes et d'autres polluants organiques persistants produits non intentionnellement. La Conférence des Parties a également encouragé les Parties à utiliser la version révisée de l'Outil, en prenant en considération les conclusions et les recommandations des experts de l'Outil, lorsqu'elles dresseront les inventaires des sources et estimeront les rejets en application de l'article 5 de la Convention de Stockholm et qu'elles communiqueront leurs estimations concernant les rejets au titre de l'article 15, compte tenu des catégories de sources énoncées à l'annexe C.

Demande :

- Les Parties sont invitées à communiquer au Secrétariat des informations sur leur expérience de l'utilisation de la version révisée de l'Outil pour dresser les inventaires des sources et estimer les rejets en application de l'article 5 de la Convention de Stockholm, et pour communiquer leurs estimations concernant les rejets au titre de l'article 5, compte tenu des catégories de sources énoncées à l'annexe C.

Répondant s :

- Parties.

Méthode de communication des informations :

- Toutes les informations doivent être communiquées au Secrétariat par l'intermédiaire du point de contact indiqué ci-dessous.

Date limite de communication des informations :

- Aucune date limite n'est spécifiée dans la décision ; veuillez communiquer vos observations avant le **31 octobre 2014** pour qu'elles puissent être incluses dans le rapport que le Secrétariat doit préparer sur cette question pour la septième réunion de la Conférence des Parties.

Point de contact :

M^{me} Ana Priceputu (E-mail : ana.priceputu@brsmeas.org ; Tél. : +41-22-917-8553 ; Fax : +41 22 917 80 98).